

Réf. : DAJP/2025-454

**Nomination au Centre Européen de Promotion de l'Histoire
Année universitaire 2025-2026****LE PRÉSIDENT**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
Vu les statuts de l'université de Tours ;
Vu la délibération n°2024-124 du conseil d'administration du 29 novembre 2024 portant élection de M. Philippe Roingeard en qualité de Président de l'université de Tours ;

DÉCIDE**Article 1^{er} : Désignation**

M. Patrick VOUREC'H, vice-président chargé des sciences avec et pour la société et des écoles doctorales, est désigné pour représenter l'université de Tours au conseil d'administration du Centre Européen de Promotion de l'Histoire des Rendez-Vous de l'Histoire.

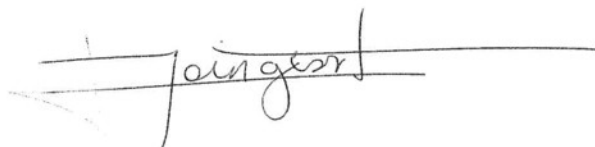
Article 2 : Entrée en vigueur et durée

La présente décision entre en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2025. Elle prend fin le 31 décembre 2026. Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction jusqu'au 29 novembre 2028

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 27/11/2025

Philippe Roingeard
Président de l'Université

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : 27/11/2025